Zoom sur les milieux dunaires...

Le terme « milieux dunaires » recouvre plusieurs habitats d'intérêt communautaire : dunes embryonnaires, dunes mobiles, dunes fixées … Cette succession n'est pas statique et peut être modifiée au gré du vent, des tempêtes marines.

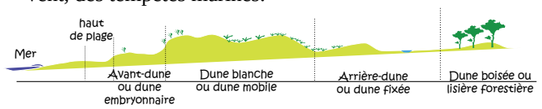

Cet ensemble dunaire est soumis à différentes menaces : le changement climatique accentuant la fréquence et l'intensité des tempêtes ; l'aménagement du territoire bouleversant les échanges de sédiments et de sable ; la modification de sa composition floristique par des plantations ou introduction de plantes non locales.
Les dunes constituent pourtant un milieu naturel d'une richesse exceptionnelle qui nous rend des services. Le monde animal et végétal s'organise au fil des dunes, s'adaptant aux conditions difficiles.

L'enquête nationale sur l'évolution des zones humides entre 2000 et 2010 montre que les dunes et pannes dunaires (dépressions humides) sont parmi les milieux connaissant l'évolution la plus défavorable, notamment sur le littoral méditerranéen. Ils subissent à la fois une régression de leur surface et une dégradation de leur état de conservation (Commissariat général au développement durable - Enquête nationale à dire d'experts sur les zones humides, 2011).

Julienne des sables

Dunes du Grand-Travers

LIFE LAG'Nature ...

Les aménagements à la pointe du Salaison prévus dans le cadre du programme LIFE LAG'Nature, pose d'une clôture en bois et de panneaux d'information, se sont achevés en début d'année. Ils ont été inaugurés en février 2012, en présence du Symbo, maître d'ouvrage de l'opération, et de la commune de Mauguio, partenaire.

Inauguration des aménagements à la pointe du Salaison

http://www.lifelagnature.fr/

En bref...

Autres actions sur le site

• Un arrêté ministériel en date du 8 mars 2012 désigne la ZPS "Etang de Mauguio" sur les bases du périmètre ajusté validé en 2008.

• Sous l'animation des fédérations de chasse du département et de la région, les sociétés de chasse locales reprennent le flambeau de la lutte contre les ragondins. Financée par le Symbo, cette opération a permis depuis début septembre 2012 d'éliminer plus de 500 individus.

• Suite à la réfection de nombreux petits ouvrages hydrauliques dans le cadre de contrats Natura 2000, le Symbo a réactualisé l'inventaire des petits ouvrages hydrauliques du site Natura 2000 et a organisé en octobre une réunion de concertation avec les acteurs locaux sur la gestion hydraulique. Cette rencontre devrait être reconduite chaque année.

Natura 2000 ailleurs

• Le colloque "Chasse et Natura 2000" organisé par la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère a réuni près de 160 personnes à Meyrueis (48) les 10 et 11 mai 2012. Ce fut l'occasion de partager des retours d'expériences du monde de la chasse dans le domaine de la gestion contractuelle des sites Natura 2000.

• Le DOCOB du site Natura 2000 en mer "Posidonies de la côte palavasienne" a été validé le 27 novembre 2012 [http://cote-palavasienne.n2000.fr/].

Contact : Symbo, 130 Chemin des Merles - 34400 LUNEL
Tél. 04 67 22 00 20 - Fax. 04 67 22 22 74
secretariat@symbo.fr / www.etang-de-l-or.com

Directeur de la publication : C. BARRAL - Rédaction : E. LE POMMELET
Réalisation : E. LE POMMELET - Crédits photos : SYMBO, M. KLESCZEWSKI/CEN-LR
Impression : IMPACT Imprimerie

La réalisation et la duplication de la lettre d'information des sites Natura 2000 "Etang de Mauguio" sont cofinancées par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon avec le FEADER.

Symbo — syndicat mixte du bassin de l'Or

NATURA 2000

NATURA 2000 "Etang de Mauguio"

La lettre d'information
N° 3 Décembre 2012

Edito

L'année 2012 a vu la confirmation de l'engagement des associations de chasse locales dans la mise en œuvre du DOCOB des sites « Etang de Mauguio » ! Premiers signataires de la charte Natura 2000 sous l'impulsion de Jean-Pierre Gaillard Président des fédérations de chasse régionale et départementale, artisans de la lutte contre les ragondins qui leur a été confiée depuis septembre dernier, les acteurs cynégétiques œuvrent sur tous les fronts.

En parallèle, les travaux réalisés par les collectivités dans le cadre de contrats Natura 2000 se sont poursuivis avec notamment la restauration hydraulique des marais de Candillargues par la Communauté d'agglomération Pays de l'Or et des marais de la Verne par la commune de Marsillargues.

Soulignons qu'en amont du site, de nombreuses actions sont initiées, contribuant à l'amélioration de la qualité des eaux de la lagune et des zones humides : mise en place de plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles par de nombreuses communes du bassin versant, opérations de restauration de rivières, engagement d'exploitants agricoles dans la protection de la ressource en eau… Gageons que ces efforts se concrétisent en 2013, année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau.

Claude BARRAL
Président du Symbo

René CHALOT
Président du COPIL Natura 2000

Repères...

La Charte Natura 2000

La charte contient une liste d'engagements et de recommandations de l'ordre des bonnes pratiques favorables aux habitats naturels et espèces du site. Ces engagements sont de trois types :

+ des engagements et recommandations de portée générale applicables à l'ensemble du site Natura 2000
+ des engagements et recommandations applicables par grand type de milieux naturels
+ des engagements et recommandations propres à certaines activités humaines exercées sur le site.

Pour le site Natura 2000 de l'étang de Mauguio, la charte a été définie lors de l'élaboration du DOCOB, en 2008, en collaboration avec les acteurs locaux.

L'adhésion à la charte Natura 2000 peut donner accès à certains avantages fiscaux pour les propriétaires (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties par exemple). L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.
Tout volontaire, titulaire de droits portant sur des parcelles et/ou activités présentes dans le périmètre des sites Natura 2000 peut adhérer à la Charte.

La durée d'adhésion est de 5 ans.

Plus d'informations sur le site Internet du SYMBO rubrique Natura 2000 :
www.etang-de-l-or.com/natura-2000.htm

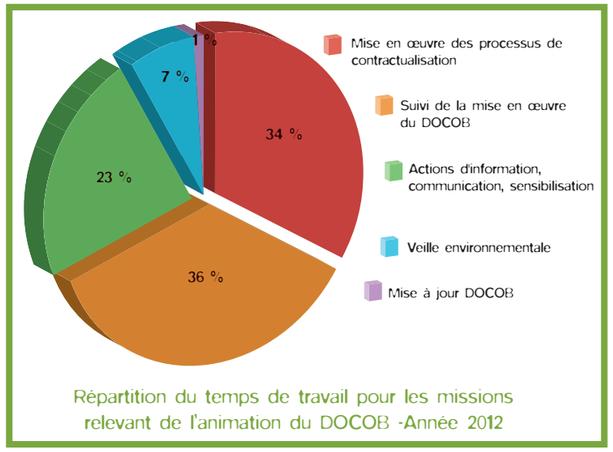

Répartition du temps de travail pour les missions relevant de l'animation du DOCOB -Année 2012

L'animation de la mise en oeuvre du DOCOB

Une grande part de l'animation est toujours consacrée à la mise en œuvre et au suivi des processus de contractualisation : mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt), contrats et cette année Charte.

Sollicité à plusieurs reprises pour faire part de **son retour d'expériences** sur la mise en œuvre de Natura 2000, le Symbo a participé à ce titre à diverses manifestations : + colloque Chasse & Natura 2000 (voir rubrique « En bref »), + groupe de travail sur l'évaluation de l'état de conservation des lagunes, + séminaire scientifique sur la mise en œuvre des MAEt (projet ANR SERENA), + atelier sur la communication dans les espaces protégés...

A ce sujet, plusieurs **plaquettes de sensibilisation à destination du grand public** ont été éditées cette année: rappel des réglementations sur le site Natura 2000 (plaquette « Protections et labels »), information sur les oiseaux et causes de dérangement, sensibilisation à la problématique des plantes exotiques, lutte contre les ragondins…

L'inventaire des plantes exotiques sur le site Natura 2000 achevé

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, le Symbo a lancé une étude sur les espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes sur le site Natura 2000 (action ETU04 du DOCOB).

Sur 2011 et 2012, plus de **4500 hectares ont été prospectés, 41 espèces exotiques ont été inventoriées.** Parmi elles, certaines sont largement réparties sur le site (canne de Provence, olivier de Bohême, Yucca, vigne des rivages), d'autres ont été détectées pour la première fois (renouée du Turkestan, muguet des Pampa, passiflore bleue…). Nombre d'entre elles sont classées sur la **liste noire** (espèces capables de proliférer rapidement et jugées potentiellement dangereuses pour la santé animale, végétale ou celle de l'environnement) du Conservatoire Botanique National (CBN). **Les milieux dunaires sont les plus impactés** par la présence de certaines espèces (Olivier de Bohême, Herbe de la Pampa, ...).

En partenariat avec l'antenne de Montpellier du CBN, des **outils de sensibilisation** ont été développés à destination des collectivités (liste d'espèces à proscrire à la plantation, liste d'espèces locales) et du grand public (plaquette de sensibilisation).

Jussie

Qui suis-je ?

Héron massif de couleur brune, peu visible dans mon habitat - la roselière - Gaston Baissette (l'étang de l'Or, 1945) décrivait mon cri comme "*une sirène de détresse [...] un mirage de son, une erreur de paysage, un rêve de l'étang ensommeillé*".
Parmi les espèces les plus menacées de France, je fais l'objet d'un Plan National d'Actions.

Réponse : Je suis le butor étoilé

Charte & contrats Natura 2000

Le 29 septembre 2012, les 9 associations de chasse locales signent avec l'Etat la Charte Natura 2000 des sites "Etang de Mauguio". Cette journée, qui a réuni plus de 80 personnes, marque l'engagement des chasseurs pour la conservation de la biodiversité et leur adhésion à des pratiques respectueuses des ressources naturelles. Elle fut également l'occasion d'inaugurer les travaux réalisés par l'Association de Chasse Maritime de l'étang de l'Or dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la réserve de St-Marcel, lieu où était organisée la manifestation.

• **les associations de chasse signataires :** + L'Association de Chasse Maritime des sociétés riveraines de l'étang de l'Or, représentée par Bernard GANIBENC ; + Le Cercle des chasseurs de Saint-Nazaire-de- Pézan, représenté par Michel LARROUY CASTERA ; + L'association municipale de chasse de la Grande- Motte, représentée par Henri PARADIS ; + La Saint-Hubert de Candillargues, représentée par Jean-Luc LEYDIER ; + L'entente des propriétaires et chasseurs melgoriens, représentée par Bernard GANIBENC ; + La société de chasse "La Macreuse" de Lansargues, représentée par Hervé TRONC ; + La Diane Saint-Justoise, représentée par Stéphane ARNOLD ; + Le Syndicat des chasseurs et des propriétaires de Marsillargues, représenté par Patrice RASCOL ; + La société de chasse de Pérols, représentée par Patrice BOCCADIFUOCO.

Les marais de Candillargues s'habillent de neuf !

L'ensemble des petits ouvrages hydrauliques des marais de Candillargues a été restauré cet été dans le cadre d'un contrat Natura 2000 porté par la Communauté d'agglomération Pays de l'Or.
La roselière du Cros-Martin a également été mise en défens par la pose d'une clôture.

Remplacement d'une martelière et réparation du barrage anti-sel

Fin des travaux pour Marsillargues.

Trois martelières ont également été restaurées dans le marais de la Verne. Ces travaux devraient permettre à nouveau une gestion hydraulique de ce marais qui a vu sa roselière disparaître quasi en totalité.

Quelques chiffres ...

10 ouvrages hydrauliques restaurés en 2012

Depuis 2009 :

15 contrats signés
226 hectares contractualisés en MAEt
35 sur 43 actions du DOCOB entreprises
498 267 euros d'aides financières (MAEt et contrats Natura 2000)